

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009

Présents : MM LEROUX, MADELAINE, BREYNE, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Mlle Emilie BOUILLON, M. ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, Mme BAILHACHE, M. PLINE, MM LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, MM BRIANCHON, POSTIC, SIMON, HAREL.

Absents excusés : Mr PETRAS, M. LECONTE, Mme GODARD.

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

Pouvoir : M. LECONTE a donné pouvoir à M. MADELAINE

Mme GODARD a donné pouvoir à Mlle Emile BOUILLON

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal le droit de préemption urbain concernant la parcelle n°422 section A située 1305 Route de Balleroy. Après discussion sur la valeur du bien et les travaux à prévoir, le Conseil Municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur cette propriété.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'ensemble des travaux à prévoir sur le réseau d'éclairage public établi par le SDEC (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Calvados). Ceux-ci sont estimés à 152004,29 euros TTC, avec une participation communale de 76037,53 euros TTC.

Le Conseil Municipal devra faire un choix lors de l'élaboration du budget sur les travaux à réaliser en priorité sur l'année 2009.

Le Conseil Municipal demande au Maire de faire le nécessaire pour que l'éclairage soit rétabli sur le chemin situé entre le collège et le stade, et de veiller à son entretien vu la fréquentation de celui-ci.

VACATIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la réforme des vacations funéraires. Celle-ci réduit le nombre d'opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police. Ceux-ci seront appelés à intervenir dans les cas suivants :

Transport de corps hors de la commune de décès, opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels, opérations de crémation du corps d'une personne décédée. D'autre part, afin de respecter la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal fixe au prix de 20 euros la vacation funéraire.

ACCORD DE PARTENARIAT

La BACER (Bourse d'Aide aux chômeurs par l'Environnement et la Récupération) souhaite implanter à titre gracieux un conteneur de collecte de textile sur la commune. Le Conseil

Municipal autorise le Maire à signer cet accord de partenariat, le Conseil Municipal propose de l'installer à proximité de l'hôtel du Marché afin de le dissocier des autres conteneurs installés sur la place.

Chacun est conscient qu'une réflexion va devoir s'engager pour prévoir l'installation de ces divers conteneurs dans l'aménagement de la place.

CONTRAT CTACM

Le Conseil Municipal présente au Conseil Municipal le contrat de renouvellement de la télésurveillance de la Mairie avec l'Entreprise CTCAM. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, mais charge le Maire de prendre contact avec cette société pour obtenir un contrat unique pour la Mairie et la Médiathèque.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris connaissance de deux demandes de dégrèvement d'assainissement pour des particuliers.

Le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement de 202m³ à M. et Mme DUFOUR domiciliés 52 Rue de la Gare, le surplus de ces consommations étant dû à une fuite sur leur installation. Par contre, Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de Monsieur Daniel CUQUEMELLE, domicilié 29 Rue Arthur Legoupil, estimant que le surplus de sa consommation n'est pas justifié par rapport à sa consommation habituelle constatée sur les 3 derniers relevés.

NUMEROTATION

Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la numérotation des rues se poursuit et que l'ensemble de la commune sera numérotée pour la fin de l'année avec la mise en place d'un panneau reprenant tous ces travaux au cours de l'année 2010.

Le Conseil Municipal accepte de nommer les voies suivantes :

- des Petits Carreaux à la Boissellerie : « Rue du Canard »
- du Pont du Molay à Saonnet : « Rue du Bois »
- Rue Besnard : « Rue des Alliés »

Et ce après consultation des riverains.

Le Conseil remercie Monsieur Jérôme BRIOUZE pour le travail accompli dans ce domaine.

Le Maire précise pour information que la route départementale RD97C est désormais numérotée RD90 (c'est-à-dire du carrefour de la Route d'Isigny jusqu'au parking de la halte ferroviaire).

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de ces agents pour les remplacements effectués pour le ménage à la mairie pendant les congés :

- Mlle Chantal MARIE pour 4h95/35h de l'indice brut 318 et de l'indice majoré 305
- Mlle Annick LETOURNELLE pour 4h95/35h de l'indice brut 303 et de l'indice majoré 295.

COMMISSION VOIRIE

M. BERTIER, Adjoint au Maire, après avoir recensé l'ensemble des travaux effectués par les services techniques depuis la dernière réunion, présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la commission voirie. Avec l'extension de l'atelier, la Commission a réfléchi à la

réorganisation pour le rendre plus pratique et ainsi répondre à la mise aux normes de cette structure, notamment avec la mise en place du local phytosanitaire.

Ensuite, la commission a dressé un bilan des travaux de voirie réalisés en 2008 (2 passages de broyage des chemins, du débardage avec la mise en place de voies de garage pour le croisement, la réouverture de 2 chemins ruraux, la remise en état de certains lavoirs). Ce programme va se poursuivre sur 2009 avec le même objectif. Chacun est conscient que ces travaux de débardage peuvent être remis en cause vu l'étroitesse de certaines voies et des intempéries et du trafic.

La commission félicite l'équipe voirie pour son efficacité et son esprit d'initiative pour gérer l'ensemble de ces travaux.

La commission souhaite utiliser l'outil informatique pour visualiser l'ensemble des voies communales et ce en tenant compte de l'inventaire réalisé par la commission.

COMMISSION ESPACES VERTS

M. CORNEVILLE, Adjoint au Maire, a recensé l'ensemble des travaux réalisés par l'équipe des espaces verts (débardage du site du Clos St-Nicolas en collaboration avec le CAT de Tour-en-Bessin, la réouverture de chemins pédestres, un dernier circuit de tontes, le début de la taille et de l'élagage de certains arbustes, l'entretien des équipements sportifs, le ramassage des feuilles).

La Commission va à nouveau se réunir afin d'arrêter le projet d'aménagement en espaces verts, de la petite place, du rond-point et devant la mairie.

COMMISSION MUSEES

La Commission propose une nouvelle maquette du dépliant des Musées avec de nouvelles photos mettant en valeur les sites. Le Conseil Municipal accepte cette proposition avec un format identique au précédent mentionnant comme date d'ouverture le 1^{er} jeudi du mois d'avril et comme date de fermeture le dernier dimanche de septembre et ce afin d'éviter certains dysfonctionnements.

En ce qui concerne le Moulin de Marcy, les objets seront installés sur le site selon les critères définis par la Commission, laissant ainsi la charreterie libre. Celle-ci sera utilisée par l'Association des Amis des Musées avec la mise en place d'un service de restauration gérée par celle-ci.

D'autre part, la Commission en collaboration avec l'Association des Amis des Musées souhaite organiser le feu de la St-Jean.

Cette manifestation permettra d'accueillir les nouveaux habitants par le biais d'une porte ouverte.

COMMISSION « JOURNAL »

Le Maire précise au Conseil Municipal que la Commission a adopté le principe d'une nouvelle formule pour le journal municipal.

Celui-ci reprendra beaucoup de graphisme et sera réalisé par thèmes. La Commission devra poursuivre son travail et choisir un nom.

COMMISSION SECURITE

Le Maire souhaite que la Commission poursuive sa réflexion au sujet du réaménagement du stationnement de « la place aux petits cochons ». L'idée, comme base de travail, est de réduire le nombre de places pour être plus fonctionnel. La Commission devra poursuivre son travail afin de le présenter au Conseil Municipal pour approbation.

COMMISSION ASSOCIATION

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'association « L'Outil en Main » utilise désormais une salle à proximité de l'Intercom Balleroy-Le Molay-Littry, comme cela avait été proposé lors de la réunion du 16 Décembre 2008. Une convention précisant les conditions d'utilisation a été prise.

La Commission souhaite récupérer le local situé Route de Balleroy occupé actuellement par l'ADACPAC et l'Intercom Balleroy-Le Molay-Littry. Néanmoins, il reste à solutionner le problème du stockage de l'ensemble de ce matériel.

COMMISSIONS

Le Conseil Municipal accepte d'une part que Mme Florence BOUILLON soit membre de la commission « centre aéré, UNCMT » et d'autre part que M. Yves LERECULLEY soit membre de la « Commission des Musées ».

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de Monsieur Jean-Marc ADAM de se retirer de la commission « cimetière ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Molay-Littry, le 23 Janvier 2009